CHAMPIONNATS VAUDOIS EN SALLE
CHAMPIONNATS FRIBOURGEOIS EN SALLE
AIGLE - 12.01.2019

RÈGLEMENT POUR LES CHAUSSURES À POINTES

Au printemps 2018, un nouveau revêtement a été installé sur le sol de la salle du C.M.C. Selon le règlement édicté pa l'Institution, seules les pointes pyramidales en céramique d'une longueur maximale de 5 mm seront autorisées. Il s'agit du même modèle qui doit également être utilisé dans l'Athletik Zentrum à Saint-Gall. Vu que de telles pointes ne sont pas disponibles sur le marché suisse, un achat commun valdo-valaisan a permis de faire venir tout un stock depuis les Etats-Unis. Ainsi pour tous ceux ne sont pas encore en possession de telles pointes, l'organisateur en mettra en vente le jour de la compétition, ceci pour le prix de cinq francs. Des contrôles seront évidemment effectués par le C.M.C., par conséquent il est conseillé à chacun de préparer ses chaussures en enlevant toutes leurs pointes en métal. Il sera ainsi d'autant plus facile et rapide d'équiper les nouvelles pointes. Attention : l'athlète qui ne respectera pas cette règle ne sera malheureusement pas autorisé à concourir.